

Construction

Toutes les normes, législations et permis sont disponibles auprès de l'inspecteur municipal de Notre-Dame-des-Bois, au 819-888-2724 ou à mun.notredamedesbois@axion.ca.
Entre autres règles : le terrain doit être borné; une distance de 12 mètres doit être respectée entre l'emprise de la rue et la construction; sur toute la périphérie du terrain, un boisé doit être laissé intact sur 9 mètres en façade et sur 6 mètres sur les côtés et en arrière.

Entrée et ponceaux

Avant l'installation d'un ponceau, consultez M. Pierre Valence pour les normes à respecter. Le ponceau doit avoir un minimum de 18 pouces de diamètre, il doit être entretenu régulièrement pour ne pas s'obstruer.
L'entrée doit être 15 cm plus basse que le chemin pour que l'eau s'écoule, si c'est impossible : faire une rigole dans l'entrée pour que l'eau soit dirigée dans le fossé sans endommager le chemin.

Emprise de rue

Le long du chemin, il ne faut rien mettre à l'intérieur d'une distance de 5 mètres de l'emprise du chemin : pas de roche, clôture, affiche, décoration ou autre.

Chasse et pêche

Une annonce de chasseur à l'affut doit être installée à moins de 100 mètres de la cache, jamais aux abords d'un chemin ou dans un sentier. Aucun arbre ne doit être coupé pour ériger de nouveaux sentiers.
Pendant la saison de chasse limitez vos déplacements en tout-terrains en forêt.
Toutes les lois et règlements provinciaux s'appliquent partout, surtout, veillez à respecter les distances requises des habitations et des chemins.
La limite de prise est de 10 truites par jour, par terrain et l'achat du permis est obligatoire. Les moteurs à essence ne sont pas permis sur les plans d'eau.
Lors de vos excursions, prévoyez des contenants pour rapporter les déchets, ne laissez rien derrière vous lorsque vous partez.
Témoin de braconnage? N'hésitez pas à contacter le 1-800-463-2163.

Coupe d'arbres

La coupe d'arbre est interdite sur le territoire Domaine, sauf sur votre terrain et selon les règles en vigueur.

Un mot de la direction

Ces règles existent pour permettre à tous de jouir de la tranquillité et du bien être de notre environnement. Votre collaboration est essentielle et nous vous en remercions.

La Direction de Domaine des Appalaches inc.
148, Route 212 Est, Notre-Dame-des-Bois, Qc J0B 2E0
819-888-2314 info@domainedesappalaches.ca www.domainedesappalaches.ca